

CC2209FI01 Grille tarifaire 2022 – centre aquatique les Fontaines et Base de Loisirs des Etangs de Hollande - modification à partir du 1er septembre 2022

Conseil communautaire du lundi 26 septembre 2022

Convocation du 20 septembre 2022

78120 RAMBOUILLET

Affichée le 20 septembre 2022

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : Jacques FORMENTY

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	PT		
ALIX Martial	PT	PORTHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-claude	PT	ALOISI Henri	
BAX DE KEATING Geoffroy	PT		
BERNARD Jean-Luc	PT		
BONTE Daniel	PT		
BRICAUD Nathalia	AE	CHEMIN Delphine	
BRIOLANT Stéphanie	REP	DEFFRENNE Philippe	GOURLAN Thomas
CABRIT Anne	AE	BUREAU Norbert	
CAILLOL Valérie	REP		DEMONT Clarisse
CARESMEL Marie	AE		
CARIS Xavier	PT		
CAZANEUVE Claude	PT	PELOYE Robert	
CHANCLUD Maurice	PT	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	PT	PASSET Georges	
CHRISTIENNE Janine	PT		
CINTRAT Alain	REP		PETITPREZ Benoît
CONVERT Thierry	PT	MAZE Michel	
COPETTI Isabelle	PT	MANDON Franck	
DEMICHELIS Janny	PT	LENTZ Jacques	
DEMONT Clarisse	PT		
DESMET France	PT		
DEROFF Joseph	A		
DRAPPIER Jacky	PT	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	PT	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	AE		
FLORES Jean-Louis	PS	HAROUN Thomas	
FOCKEY William	REP		PASQUES Jean-Marie
FORMENTY Jacques	PT	CARZUNEL Martine	
GAILLOT Anne-Françoise	PT	LE MENN Pascal	
GHIBAUDDO Jean-Pierre	A	MOUTET Jean-Luc	
GOURLAN Thomas	PT		
GROSSE Marie-France	REP		PAQUET Frédéric
GUIGNARD Sylvain	A		
IKHELF Dalila	A		

JAFFRE Valéry	PT		
JEGAT Joëlle	PT		
JUTIER David	PT		
LAHITTE Chantal	PT		
LAMBERT Sylvain	PT	GATINEAU Christian	
LECOURT Guy	PT	BAUDESSON Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	PT	BERTHIER Lydie	
MARGOT JACQ Isabelle	PT		
MARCHAL Evelyne	PT	GENTIL Jean-Christophe	
MATILLON Véronique	PT		
MAY OTT Ysabelle	PT	VEIGA José	
MOUFFLET Catherine	PT		
NEHLIL Ismaël	PT		
PAQUET Frédéric	PT		
PASQUES Jean-Marie	PT		
PETITPREZ Benoît	PT		
POMMET Raymond	PT		
QUERARD Serge	PT	SAISY Hugues	
QUINTON Gilles	PT	CHARRON Xavier	
REY Augustin	AE		
ROLLAND Virginie	A		
ROSTAN Corinne	A	MARECHAL Michel	
ROUHAUD Jean Christophe	PT	FAUQUEREAU Nadine	
SALIGNAT Emmanuel	REP	CHALLOY Camélia	CABRIT Anne
SCHMIDT Gilles	REP		CONVERT Thierry
SIRET Jean-François	PT		
STEPHANE Nathalie	PT		
TROGER Jacques	PT	BARDIN Dominique	
TRONEL Didier	PT		
WEISDORF Henri	PT		
YOUSSEF Leïla	REP		CHRISTIENNE Janine
ZANNIER Jean-Pierre	PT	THEVARD Nicolas	

Conseillers : 67	Présents : 48	Représentés : 8	Votants potentiels : 56	Absents/Excusés : 11
	Présents titulaires : 47			
	Présents suppléants : 1			

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – A : absent - E : excusé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 modifiée relative à la gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 modifiée portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-362-0001 en date du 27 décembre 2016, portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2020-10-28-004 en date du 28 décembre 2020, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement des Conseils Municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC2206FI03 en date du 27 juin 2022 concernant la grille tarifaire 2022 : modification de la grille adoptée en avril 2022,

Considérant qu'il convient de modifier la grille tarifaire proposée pour le centre nautique Les Fontaines afin de tenir compte de l'ouverture totale du site à l'ensemble des « activités sèches » et des activités nautiques, à partir de septembre 2022,

Considérant l'avis favorable de la Commission Budget Finances en date du 8 septembre 2022,

Considérant par ailleurs, qu'il convient de créer une offre tarifaire pour les tournages et courts métrages sur le site de la base de loisirs,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

ADOpte la nouvelle grille tarifaire-centre aquatique Les Fontaines, applicable à partir de septembre 2022 telle que présentée en annexe,

ADOpte une offre tarifaire pour les tournages et courts métrages réalisés sur le site de la base de loisirs des Etangs d'un montant de 2000€ la demie journée,

PREcISE que ces éléments seront intégrés à la grille tarifaire de l'ensemble des sites soumis à tarification délibérée le 27 juin 2022,

DONNE tout pouvoir au Président ou à son Représentant, pour l'application de cette délibération ou son intention.

Fait à Ablis, le 26 septembre 2022

« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »



Définitions diverses

Entrées individuelles = valables le jour d'achat uniquement

- Bébés de 0 à 3 ans = gratuite
(1) Enfant - de 4 ans à 15 ans inclus (passe identité à produire)
(2) Étudiant - de 16 à 25 ans inclus en formation non rémunérée (justificatif à produire)
(3) Citoyen - de 16 à 25 ans inclus en formation non rémunérée (justificatif à produire)
(4) Héritiers NT = sur présentation d'une pièce d'identité et d'actes d'héritage ou qui ont quittance d'un legs de moins de 2 mois
(5) La commune est factuée en lieu et place de l'association
(6) Frais à régler une seule fois, hors de la grille d'un abonnement (Basic, Zero, Medium ou Premium)

DROITS D'ENTRÉES ETABLISSEMENT

	TARIFS 2022	10 entrées
Bassins - individuelle adulte	5,20 €	47 €
Bassins - individuelle enfant (2)	4,20 €	37 €
Bassins - individuelle adulte tarif handicapé	4,20 €	37 €
Espace Fitness (sauf avec machines de musculation et de cardio-training) - de 16 ans	2,00 €	17 €
Espace bien-être (+ de 16 ans)	8,00 €	71 €
Espace fitness (sauf avec machines) - bien-être (+ de 16 ans)	14,00 €	130 €
Espace bien-être + bassins (+ de 16 ans)	15,00 €	144 €
Espace fitness (sauf avec machines) et bassins - + de 16 ans	15,00 €	144 €
Tous les espaces sans cours (+ de 16 ans)	10,00 €	90 €
Entrée PREMIUM (tous les cours + tous les espaces - + de 16 ans)	19,00 €	190 €
	25,00 €	250 €
10 entrées étudiant (2) et personnes âgées de 62 ans et plus (3)		37 €
Famille nombreuse : adulte ou enfant (1) résidant sur le territoire de la commune, sur présentation carte SNCF en cours de validité	3,70 €	33,30 €
Cartes Comité d'Entreprises (CE), partenaire* - Individuel* - 10 entrées minimum avec réduction de 15% sur tout sauf entrée ind. (*sur convention)	3,70 €	33,30 €
Groupes enfants - 10 entrées minimum accompagnés et hébergés dans une structure organisée (par personne)	3,70 €	33,30 €
Porte au casse de budget (par cours) - sur présentation de justificatif de l'organisme organisateur	5 €	50 €
Forfait été (valable du 1er juillet au 31 août) (2) (12)	62,00 €	620 €

ABONNEMENTS

	/MOIS	1 AN
Abonnement BASIC enfants (accès illimité à tous les bassins hors de période d'ouverture au public (selon disponibilité))	25,00 €	300,00 €
Abonnement BASIC adultes (accès illimité à tous les bassins hors de période d'ouverture au public (selon disponibilité))	30,00 €	360,00 €
Abonnement Zéro réservé aux + de 16 ans : accès illimité à l'espace bien-être (exclusivement)	35,00 €	420,00 €
Abonnement MEDIUM (accès à tous les espaces pour les + de 16 ans - hors cours sport santé (fitness et aquatique))	45,00 €	540,00 €
Abonnement PREMIUM (+ de 16 ans) accès illimité à tous les cours et tous les espaces selon disponibilité	60,00 €	720,00 €
Frais de dossier (6)	15,00 €	150 €
Cours de fitness ou d'aquafitness	12 €	110 €
Accès espace bien-être	14 €	130 €

ACCES A LA CARTE AUX COURS UNIQUEMENT

	1	10
Cours de fitness ou d'aquafitness	12 €	110 €
Accès espace bien-être	14 €	130 €

ACTIVITES - les tarifs indiqués ne concernent que les activités

L'utilisation des bassins préserve un droit d'entrée.

	1	10
Diverses manifs (2)	9 €	85 €
100 nageurs de 6 mois à 3 ans (2) + 2 accompagnants	9 €	85 €
100 nageurs de 4 à 5 ans (2) + 2 accompagnants	17 €	140 €
Abonnement (6 adultes) maximum (6 adultes)	9 €	76,50 €
Jardin aquatique (4 à 6 ans)	9 €	76,50 €
Cours collectif de natation enfants ou adultes annuel (3)	9 €	70 €

TARIFS COLLECTIVITES/NATATION SCOLAIRE

	1	10
Forfait location créneau scolaire primaire jusqu'à 30 élèves	20 €	50 €
Forfait location créneau scolaire primaire à partir de 31 élèves et jusqu'à 105 élèves maximum	40 €	100 €
Forfait location 1 ligne d'eau de 25 mètres créneau collège et lycée (1 heure)	20 €	20 €
Maître nageur sauveur (MNS)		50 €
Enseignement par séance pour 1 MNS scolaire primaire	20 €	20 €
Forfait enseignement pour 1 MNS Institut Médical Educatif (45 minutes)	30 €	30 €

TARIFS BASSINS-ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS/ORIGANISMES SPECIFIQUES

	1	10
Bassins sportif et olympique	20,00 €	200 €
Location 1 ligne de 25m / heure	40,00 €	400 €
Location 1 ligne de 50m / heure		

AQUAGYM ASSOCIATION (sur convention)

135, sur le tarif annuel de l'association de l'abonnement personnel (par mois et 8 séances)

Communes de la Communauté de Région Inter-Communes Rambouillet Territoires

Mairie	Bassin	Hébergement	Préfecture	Rocheville en Vallée
Andaine	Champ-Ville	LA Cité de l'Étoile	Le Ferroux-en-Vallée	Saint-Nicolas-en-Vallée
Albignys	Châteaufort	Longchamps	Lespinay-le-Bois	Saint-Nicolas-en-Vallée
Bocques	France	Fontaine	Fontaine	Saint-Etienne-en-Vallée
Bocques & Gâtine	Les états-le-Bas	Chevreuil	Parisy-en-Vallée	Saint-Etienne-en-Vallée
La Bussière Euse	Grenthay	Gif-sur-Yvette	Rambouillet	Saint-Martin-en-Vallée
Le Breuil	Gennevilliers	Origny	Origny	Saint-Martin-en-Vallée
Le Breuil	Gennevilliers	Origny	Origny	Saint-Martin-en-Vallée

(9) COMMUNES DE RAMBOUILLET TERRITOIRES

Veuillez noter en vert

En cas de demande de remboursement, l'adhérent pourra éventuellement être remboursé (décision du Président) de manière préférentielle en concordance avec le montant de l'inscription
Tarifs applicables en septembre 2022